DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE FEVRIER 2022

Vingt personnes arrêtées en commune Matana, province Bururi

En date du 2 février 2022, au quartier Bisekuye, commune Matana, province Bururi, vingt personnes ont été arrêtées par la police alors qu'elles se trouvaient dans une chambre de prière. Selon des sources sur place, elles ont été conduites au cachot du poste de police à Matana pour des raisons d'enquête.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 23 janvier 2022, à Magara, commune Bugarama, province Rumonge, Marie Nintunze, représentant du parti CNL dans cette commune et un autre membre de ce parti, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police à Rumonge. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de collaborer avec des mouvements rebelles. Selon les mêmes sources, ils ont été arrêtés après une fouille perquisition à leur domicile mais aucun objet compromettant n'a été trouvé.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 23 janvier 2022, au chef-lieu de la zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge, Sylvie Nyandwi, membre du parti CNL, âgée de 60 ans, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge. Selon des sources sur place, elle a été accusée de collaborer avec des groupes armés.

Une femme arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 22 février 2022, sur la colline et commune Rusaka, province Mwaro, Spès Nizigama a été arrêtée par des policiers. Selon des sources sur place, la veille vers 19 heures, deux comptables communaux sont allées chez la victime dans son cabaret sis sur la sous-colline Gihini de la même colline, pour lui demander de payer la taxe annuelle de 30 000 fbu et la victime leur a répondu qu'elle n'a pas cet argent mais qu'elle payerait le lendemain. Selon les mêmes sources, ces comptables ont fermé son cabaret et le lendemain, vers 6 heures, des policiers l'ont arrêtée et l'ont conduite au cachot de la commune Rusaka. Elle a été libérée après avoir payé une somme de 150 000 fbu sur l'ordre de Carine Kaneza, administrateur de cette commune.

LIGUE ITEKA